

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 JUIN 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 28 Juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUÉS, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Joëlle CAMPERS, Éric JACQUEMOUD,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Nicolas MORIN)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUÉS)

Lionel ARPIN (Pouvoir à Joëlle CAMPERS)

Mathieu LECLERCQ (Pouvoir à Joëlle CAMPERS)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### EXCUSÉS

Paul PELLECUER

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Gérard MATTIS**

## **2021-81 DÉLIBÉRATION DE FISCALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTETARENTEISE : MODIFICATION - TAXE D'HABITATION 2021**

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances rappelle que lors du Conseil Communautaire du 22 mars dernier, les élus ont approuvé les taux de fiscalité locale (taxes additionnelles) pour l'année 2021.

Toutefois, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ont relevé que, compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, les collectivités n'avaient pas à se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation ; celui-ci étant gelé.

Il convient donc de proposer à l'assemblée délibérante de maintenir la délibération n°2021-26 du 22 mars 2021 mais de noter que le taux de la taxe d'habitation n'aurait pas dû être soumis au vote.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 04 Juin 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 Juin 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RECONNAÎT** que le vote du taux de la taxe d'habitation n'aurait pas dû avoir lieu au titre de l'année 2021.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

